MÉMOIRE

Consultation publique sur le projet de politique du patrimoine Ville de Montréal

DOCOMOMO Québec

École de design, UQAM
Case postale 8888, succursale «Centre-ville»
Montréal (Québec)
H3C 3P8
T. (514) 987 3000 # 3866
F. (514) 987 7717
E. docomomo@er.uqam.ca

Février 2005

SOMMAIRE DU MÉMOIRE

- 1. PRÉAMBULE
- 1.1 Présentation de DOCOMOMO Québec1.2 Le patrimoine moderne, un nouveau domaine
- 1.3 La spécificité du patrimoine moderne
- 2. LE PATRIMOINE MODERNE DANS LE PROJET DE POLITIQUE
- 2.1 Mieux connaître le patrimoine moderne
- 2.2. Montréal, la métropole moderne du Québec
- 3. LA VILLE ET SES PARTENAIRES
- 3.1 Le Conseil du patrimoine
- 3.2 Le milieu associatif
- 3.3 Les grands propriétaires immobiliers
- 4. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Les deux photographies qui illustrent la page couverture du Projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal, sont révélatrices. Le mont Royal et la Place Ville-Marie sont sans conteste des éléments majeurs du patrimoine montréalais : tous deux contribuent à la définition du paysage urbain et de l'identité montréalaise et participent étroitement à la vie quotidienne des citoyens. Cependant si la valeur patrimoniale du premier est sans conteste reconnu par la population et les autorités, il n'en est pas de même du second. La rénovation de l'immeuble 5 Place Ville-Marie dont le chantier devrait bientôt débuter, témoigne du déficit de reconnaissance dont souffre toujours le patrimoine moderne à Montréal, et ceci malgré le fait que la première mobilisation en sa faveur remonte à la fin des années 1980. Le projet de rénovation du 5 Place Ville-Marie a été élaboré sans aucun égard pour l'importance patrimoniale du complexe bâti entre 1957 et 1966, alors que Montréal s'affirmait comme une ville internationale, ouverte sur le monde, des valeurs qui sont toujours les nôtres. Un mur-rideau d'acier et de verre doit remplacer la façade de béton défectueuse, une intervention qui modifiera profondément l'équilibre architectural de l'ensemble qui témoigne d'une modernité soucieuse d'urbanité.

Dans le cadre de ce mémoire sur le Projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal, DOCOMOMO Québec vise à souligner l'importance majeure du patrimoine moderne à Montréal, <u>la grande métropole moderne</u> du Québec. Ses éléments ne limitent pas aux grands complexes urbains multifonctionnels du centre-ville, mais comprend encore nombre de bâtiments résidentiels et collectifs dans les quartiers. Dans les pages qui suivent, DOCOMOMO Québec explore certaines pistes déjà ouvertes par la Ville et où il serait souhaitable qu'elle s'engage résolument et d'autres qui sont à défricher et à ouvrir afin de favoriser la connaissance, la protection et l'appropriation du patrimoine architectural moderne.

1. PRÉAMBULE

1.1. Présentation de Docomomo Québec

DOCOMOMO Québec est une association fondée à Montréal en 1990 sous le nom de Montréal moderne et vouée à la connaissance et à la sauvegarde de l'architecture moderne au Québec, c'est-à-dire de l'architecture novatrice du XX^e siècle.

Pour atteindre ses buts, DOCOMOMO Québec publie, quatre fois par an, un bulletin, réalise des études, organise des conférences et des visites architecturales et rédige des mémoires. Elle a par ailleurs mis en place un observatoire de l'architecture moderne afin de prévenir dans la mesure de ses modestes moyens les interventions mettant en péril ce patrimoine.

À titre d'exemples mentionnons quelques-unes de ses actions :

- Participation à l'inventaire de l'architecture du mouvement moderne lancé par DOCOMOMO International en 1992 et dont les premiers résultats furent publiés dans l'ouvrage de Dennis Sharp et Catherine Cooke (dir.) : *The Modern Movement in Architecture / Selections from the Docomomo Registers*, Rotterdam, 010 Publishers, 2000;
- Actions en faveur de la protection d'édifices menacés, tels le Westmount Square, le bureau de poste de Ville Mont-Royal, l'église luthérienne Christ Memorial à Notre-Dame-de-Grâce, la Place Ville-Marie;
- Dépôt de mémoires au groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel présidée par Roland Arpin et dans le cadre des consultations publiques sur l'avenir du mont Royal, sur l'aménagement du campus de Laval à Ste-Foy, sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

- Organisation de visites, notamment dans le cadre des Journées de la Culture où le grand public fut convié à découvrir le métro de Montréal, le patrimoine moderne de Rosemont et du campus de l'Université Laval.

Notons que DOCOMOMO Québec a bénéficié de subventions de la Ville de Montréal, dans le cadre du programme d'aide aux organismes en matière de patrimoine, et du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Depuis 1993, **DOCOMOMO Québec est affiliée au réseau de DOCOMOMO International** créé en 1988, à Eindhoven, aux Pays-Bas, et représenté aujourd'hui dans 49 pays du monde. Tous les deux ans, DOCOMOMO International organise une conférence et, régulièrement, organise des séminaires spécialisés, des rencontres dont les actes sont publiés. La dernière conférence internationale eut lieu à New York en 2004. Plusieurs membres de DOCOMOMO Québec y assistaient et deux d'entre eux livrèrent une communication sur le sujet : « Modern Montreal : Is a Heritage District Possible ? ».

1.2. Le patrimoine moderne, un nouveau domaine

Au cours des vingt dernières années, l'urbanisme et l'architecture modernes se sont progressivement affirmés comme un nouveau domaine patrimonial. En 1986, se tenait en France une première rencontre internationale sur les enjeux du patrimoine du XX^e siècle. Aux États-Unis, la première conférence sur le passé récent eut lieu en 1996. Au Canada, Parcs Canada produisit un mémoire sur la question en 1998. Plus récemment, en 2001, ICOMOS lançait son plan d'action de Montréal sur le patrimoine du XX^e siècle et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO son *Research and Documentation Programme on Modern Heritage*, organisant une suite de réunions internationales et régionales. Ces **nombreuses rencontres aux quatre coins du monde ont permis de débattre des enjeux et des problèmes particuliers liés à la protection, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine moderne.**

De nombreux pays ont accordé **un statut de protection à des édifices et des ensembles modernes du XX**^e **siècle**, à commencer par la France. Dans ce pays fut classé dès 1957 une oeuvre de l'architecte Auguste Perret. Depuis lors, de nombreux autres bâtiments et ensembles modernes ont bénéficié d'un même statut. De plus, ces dernières années **des restaurations et des réhabilitations remarquables ont été réalisées**, ce qui a permis de préciser la méthodologie des études préalables et de faire des progrès en regard de la conservation des matériaux et des systèmes techniques modernes. Citons, à titre d'exemple, le complexe Lingotto (1917-1930, 2001) à Turin, l'usine Van Nelle (1928-1931, 2002) à Rotterdam, le pavillon du Brésil (1957-1959, 2000) de la Cité universitaire de Paris et la Lever House (1953-1954, 2002) à New York.

L'architecture novatrice du XXe siècle est donc de plus en plus reconnue mondialement comme patrimoine. Au Québec, cet intérêt émerge en 1989 dans le cadre d'une mobilisation pour la sauvegarde du Westmount Square (1964-1967, Mies van der Rohe, Greenspoon, Freedlander et Dune). Si seulement un édifice moderne d'après 1945 est protégé en vertu de la Loi sur les biens culturels, la cathédrale de Gaspé (1968-1969, G. Notebaert), il faut néanmoins constater que cet intérêt est ascendant. Dans l'Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine déposé par le Groupe conseil en novembre 2000, le patrimoine du XXe siècle est reconnu comme un des «enjeux actuels à ne pas perdre de vue». En 2001, l'École de design de l'Université du Québec à Montréal a ouvert un programme d'études supérieures en Connaissance et sauvegarde de l'architecture moderne. L'inventaire des lieux de culte du Québec réalisé par la Fondation du patrimoine religieux et le ministère de la Culture et des Communications, inclut tous les bâtiments d'avant 1975, sans pour autant soumettre ceux

construits après 1945 à l'évaluation. Finalement, tout récemment, en décembre 2005, l'arrondissement Ville-Marie a fait une percée, anticipant l'opérationnalisation du nouveau Plan d'urbanisme qui prévoit la protection du patrimoine moderne, il a reconnu dix édifices significatifs du centre-ville de Montréal.

1.3. La spécificité du patrimoine moderne

Le patrimoine moderne présente des spécificités qui sont liées aux caractéristiques de l'architecture novatrice du XX^e siècle, une architecture qui dans ses manifestations les plus radicales, est expérimentale sur le plan technique, inédite sur le plan formel et souvent fonctionnellement exactement ajustée. Le sanatorium de Zonnestraal aux Pays-Bas est emblématique à cet égard. La fragilité matérielle et l'obsolescence du patrimoine sont sans cesse soulignées dans les discours sur la conservation.

Mais les problèmes posés par le patrimoine moderne ne sont pas uniquement d'ordre technique. Ils relèvent aussi de la réception populaire. L'architecture moderne est méconnue et donc mal aimée par le public. Cette situation s'explique au moins par deux raisons. Cette architecture est encore largement non familière, vu ses formes non conventionnelles et ses matériaux nouveaux. De plus, elle est souvent associée à la destruction de la ville historique. À Montréal, la maison Van Horne n'a-t-elle pas été démolie pour ériger un immeuble de bureaux moderne ?

L'architecture moderne se distingue souvent par sa morphologie radicalement nouvelle induite à la fois par les nouveaux systèmes constructifs et les valeurs de nouveauté, d'efficacité et de salubrité : c'est une architecture de la spatialité, de la transparence, du plan libre et - souvent - de la grande échelle. Un édifice déjà mentionné peut à nouveau illustrer notre propos : le Westmount Square, une opération de rénovation urbaine qui a conduit à la restructuration du tissu urbain traditionnel, deux îlots ayant été presque totalement nettoyés et remembrés afin d'ériger ce grand ensemble qui comprend un stationnement, du commerce, du logement et des bureaux. Sur une vaste esplanade minérale, s'implante librement un pavillon et trois tours à ossature qui laissent voir le contexte urbain environnant à travers leurs rez-de-chaussée vitrés. La ville moderne, spatiale, voire tridimensionnelle, est différente de la ville ancienne.

2. LE PATRIMOINE MODERNE DANS LE PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE

Pour débuter, soulignons que nous apprécions la reconnaissance que reçoit DOCOMOMO Québec dans le Projet de politique du patrimoine (p. 20) parmi une des associations actives ces dernières années dans la défense et la valorisation de patrimoines particulièrement méconnus et souvent menacés. Ensuite, notons que dans ce document, la référence au **patrimoine moderne** n'est pas seulement allusive, comme dans l'illustration de sa page couverture. Son domaine est explicitement reconnu comme **une des facettes du patrimoine bâti et paysager**: **le patrimoine architectural, urbain et paysager de la période moderne, soit entre 1930 et 1975** (p. 29, 30). De plus, il est, plusieurs fois, pris en compte dans les actions en faveur du patrimoine proposées par la Ville.

2.1. Patrimoine et culture

Néanmoins nous **déplorons la séparation** qui existe dans les politiques et les actions de la ville entre **la culture et le patrimoine**. Or l'environnement moderne pose le problème de la **continuité et de la cohérence** à trois niveaux :

- culturel, puisque la conception de l'environnement ne peut ni ne doit s'envisager indépendamment de la culture dans son ensemble et des politiques la concernant. Nous

sommes inquiets de l'absence de référence à l'aménagement (urbanisme, paysage, architecture, design) dans le projet de politique culturelle;

- **théorique**, parce que, précédant immédiatement l'état actuel de l'évolution, il sert souvent de référence indispensable aux visions contemporaines qui se définissent par rapport à lui (souvent de façon polémique);
- **historique**, évidemment, puisqu'il est le « chaînon manquant » entre le passé plus lointain et le présent immédiat. Il est donc important pour commenrcer de mieux le connaître.

2.2. Connaître et mettre en valeur le patrimoine municipal

L'intention de la Ville de **gérer de façon exemplaire son propre patrimoine moderne** en accroissant sa connaissance (p. 49) et la référence spécifique au réseau du métro (p. 43) nous semblent présager – surtout dans ce dernier cas – des jours meilleurs, les dernières années nous ayant apporté quelques expériences malheureuses à cet égard. C'est dans le quotidien et dans le concret que se vérifiera l'efficacité de la Politique du patrimoine.

Cependant la responsabilité de la Ville en tant que propriétaire ne se limite pas aux immeubles, comme le reconnaît le Projet de politique du patrimoine, elle porte aussi sur l'espace public, qu'il soit paysager ou urbain. Nous voudrions rappeler que **la ville moderne** est différente de la ville traditionnelle, avec ses rues et ses places; elle se distingue par son échelle et sa spatialité et contribue comme le tissu urbain plus ancien, à **l'identité montréalaise**. Pensons aux grands complexes multifonctionnels du centre-ville ou encore aux quartiers résidentiels des années 1950 et 1960, qu'ils soient de type grand ensemble, comme les Habitations Jeanne-Mance ou encore peu denses. Leurs caractéristiques urbaines doivent être considérées et prises en compte dans la gestion du domaine public. Ils contribuent eux aussi à «une lecture privilégiée du développement de la ville et de l'organisation de l'espace» (51).

Dans le cas de la ville moderne, il serait même souhaitable que le contrôle puisse s'étendre au domaine privé, la distinction entre le privé et le public n'étant plus aussi nette sur le plan visuel et sur celui de l'usage. Exemples : les places sur le domaine privé comme celles de la Place Ville-Marie, de l'édifice CIL ... les halls d'entrée des immeubles largement vitrés qui participent visuellement du domaine public.... ou encore le réseau piétonnier souterrain. Aussi serait-il souhaitable, au minimum, d'élargir le pouvoir de protection et de contrôle des municipalités aux intérieurs en continuité directe avec le domaine public - hall d'entrée, réseau piétonnier souterrain -, dans le cadre de la Loi sur les biens culturels du Québec.

2.3. Mieux connaître le patrimoine moderne

La mise à jour de l'inventaire des biens patrimoniaux de la ville (p. 49) comblera une lacune regrettable. Comme le propose le Projet de politique, il est important qu'y soient inclus non seulement les bâtiments et les ensembles urbains, mais encore les ouvrages de génie et les oeuvres d'art public, la période moderne, période d'accroissement de la mobilité et de démocratisation de l'art, ayant été particulièrement productive en ces domaines.

Mais l'envergure du travail d'inventaire à faire dépasse de loin les seules propriétés de la Ville, comme le reconnaît le Projet de politique du patrimoine. Y sont identifiés plusieurs autres corpus d'intérêt. Nous nous posons une question : ne serait-il pas plus souhaitable d'aborder l'inventaire de manière globale, plutôt que de manière sectorielle, programmatique : les grandes propriétés institutionnelles, les lieux de culte, les cimetières... Une telle approche somme toute monumentale ne prend pas acte des nouveaux développements de la théorie de la conservation où la notion de paysage culturel s'impose de plus en plus. Nous proposons que soit plutôt mis en chantier **un inventaire général du**

patrimoine bâti et paysager de Montréal ou plusieurs inventaires complémentaires, un par arrondissement par exemple.

Nous accueillonrs avec satisfaction les valeurs sociales et les critères d'appréciation objectifs et subjectifs qui doivent orienter la reconnaissance patrimoniale (p. 31). Néanmoins, plusieurs des valeurs explorées dans le Projet de politique nous semblent confuses, voire redondantes. Il serait souhaitable de **réviser les valeurs et les critères du jugement patrimonial** à la lumière des apports de la théorie et de la doctrine de la conservation. À cet égard la lecture du *Culte moderne des monuments* (1903) d'Aloïs Riegl reste toujours instructive pour distinguer les valeurs historiques, que ce soit en regard de l'histoire générale ou de l'histoire des arts ou des sciences, des valeurs contemporaines. Dans la foulée de l'étude des arts et de la littérature, il est de plus en plus reconnu que le phénomène de la réception, qu'elle soit savante ou populaire, joue un rôle crucial dans la patrimonialisation. Cette question est particulièrement pertinente dans le cas du patrimoine moderne vu sa non-familiarité, comme nous le notions plus haut. Rappelons que la VII^e conférence internationale de DOCOMOMO avait pour thème «Image, usage, héritage : la réception de l'architecture du mouvement moderne».

2.4. Montréal, la métropole moderne du Québec

Nous déplorons néanmoins que le Projet de politique n'ait pas repris, parmi les enjeux de gestion prioritaires, le patrimoine du XX^e siècle, comme l'a fait le Groupe conseil dans son Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine (janvier 2004). Avec beaucoup d'acuité, il y est noté que «la réflexion sur le patrimoine du XXe siècle est en pleine gestation». Y est surtout soulignée son importance à Montréal, «métropole moderne et d'avant-garde».

À Montréal, le patrimoine moderne n'est pas UN patrimoine parmi d'autres. Il incarne un tournant décisif de la vie montréalaise. **MONTRÉAL EST UNE VILLE MODERNE.** Les années 1950 à 1975 l'ont refaite de fond en comble, et les observateurs étrangers en ont été frappés, par exemple, à l'occasion de l'Exposition de 1967. Sans son architecture, sans les espaces de sa modernité, Montréal perdrait donc un pan essentiel et unique de son histoire.

En effet, récent, conçu dans un contexte industriel qui exclut souvent la personnalisation et l'appropriation individuelle ou collective, il peut rarement se réclamer d'une adhésion et d'une affection populaire.

Le discours polémique sans nuances, répandu entre 1970 et un passé récent, qui tendait à imputer aux « modernes » une grande partie des maux de notre ville n'a pas amélioré les choses.

Finalement, le patrimoine moderne est mêlé de près à l'évolution quotidienne de la société, de l'économie, du travail. Il n'est pas toujours facile de lui épargner les traumatismes qui « n'arrivent qu'aux vivants ».

Il y a là des données incontournables que seuls le temps et l'information pourront apprivoiser, d'où :

- le caractère essentiel de la recherche et de la diffusion pour éveiller le public,
- la nécessité de mesures rapides et efficaces de protection des espaces, ensembles et édifices récents, après consultation d'experts compétents et impartiaux et publication de leurs avis.

En outre, bien sûr, il serait souhaitable d'assurer **une « veille » constante**, prête à intervenir à partir des critères de sélection précis évoqués ci-dessus, afin de prévenir plutôt que de quérir (ou, le plus souvent, d'endurer).

3. LA VILLE ET SES PARTENAIRES

Les municipalités en général, et la Ville de Montréal en particulier, jouent un rôle majeur dans la protection du patrimoine étant donné que leurs actions dans ce domaine s'inscrivent légalement dans, au moins, une double perspective de conservation et de développement économique et social. Dans un tel contexte, le patrimoine est moins associé à la pérennité qu'au changement et, à cet égard, au même titre que la culture, il contribue à définir le présent, sinon l'avenir.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, les municipalités voient leurs pouvoirs définis par plusieurs lois, comme le précise le Projet de politique du patrimoine dans son chapitre 4, dont les plus évidentes sont la Loi sur les biens culturels et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. À ce niveau, la protection du patrimoine bâti relève donc de plusieurs instances décisionnelles et administratives : conseils de ville et d'arrondissement, conseils consultatifs d'urbanisme, services de l'urbanisme, services des permis... sans oublier la direction régionale du MCCQ et la CBCQ. À Montréal, vu la taille de la ville, **le système** d'organisation en matière de patrimoine est particulièrement complexe, comme le relève le chapitre 5.

3.1. Le Conseil du patrimoine

Une des originalités de la Ville est de disposer d'un **Conseil du patrimoine**, un organisme dont le mandat est défini à la fois par la Loi sur les biens culturels du Québec et la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines. Le Conseil a déjà émis plusieurs avis **en faveur du patrimoine moderne** et nous souhaitons que dans l'avenir **son action dans ce domaine se renforce**. Nous l'encourageons encore à se prévaloir de son pouvoir d'initiative afin d'assurer le développement et la diffusion de la connaissance des divers patrimoines et de sa crédibilité afin de sensibiliser les milieux réfractaires.

3.2. Le milieu associatif

Vu la complexité du système d'organisation en matière de patrimoine, nous trouvons judicieux que dans le Projet de politique soient rappelées et même interpellées les différentes instances qui le constituent, qu'elles soient gouvernementales ou non. Nous nous félicitons de la place qui y est faite au **milieu associatif** et encourageons la Ville de Montréal à développer son **soutien financier aux organismes en matière de patrimoine** afin qu'ils puissent poursuivre leurs actions de veille et de sensibilisation. Par leur diversité d'intérêt et leur dispersion sur le territoire, ils sont en bonne position pour ce faire.

En ce qui concerne **DOCOMOMO Québec**, nous souhaitons, bien sûr, poursuivre notre travail de défense et de sensibilisation en faveur du patrimoine moderne. Nous comptons sur la Ville de Montréal pour nous appuyer et nous aider concrètement à poursuivre notre effort de connaissance, de défense et de mise en valeur du patrimoine architectural novateur du XX^e siècle. Quant à nous, il va de soi que, dans la mesure où on nous en donnera les moyens, nous souhaitons collaborer avec les diverses autorités compétentes, municipales et autres, à l'accomplissement de cette tâche

3.3. Les grands propriétaires immobiliers

Nous voudrions souligner l'importance d'autres partenaires centraux dans la protection et la mise en valeur du patrimoine : les propriétaires immobiliers, petits et grands. Si l'Opération patrimoine architectural de Montréal réalisée avec Héritage Montréal reconnaît déjà le rôle des premiers, le poids des grands propriétaires immobiliers privés n'est pas suffisamment souligné dans le Projet de politique. Il faudrait les inciter à devenir, comme la Ville de Montréal, des propriétaires exemplaires en matière de patrimoine, ce qui est loin d'être le cas, particulièrement en regard du patrimoine moderne, comme le démontrent la démolition récente de l'ancien pavillon de Radio Canada à la Cité du Havre par le Port de Montréal ou encore le projet de rénovation du 5 Place Ville-Marie.

4. BBILIOGRAPHIE SOMMAIRE

4.1. Références générales

Direction du patrimoine, Les enjeux du patrimoine du XXe siècle, colloque tenu au couvent de La Tourette, Eveux, les 12 et 13 juin 1987, Paris, Ministère de la culture et des Communications, 1988, 186 pages, ill.

Mcdonald, Susan (direction), *Modern Matters. Principles and Practice in Conserving Recent Architecture*, Londres, English Heritage, Donhead Publishing, 1996, 184 pages.

Mcdonald, Susan (direction), *Preserving Post-War heritage. The care and Conservation of Mid-Twentieth-Century Architecture*, Londres, English Heritage, Donhead Publishing, 2001, 235 pages.

Toulier, Bernard, *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France*, Paris, Éditions du patrimoine, 1999, 358 pages, ill.

Vanlaethem, France, «The Difficulté d'être of Modern Monument», Journal of Architecture, été 2004 (à paraître).

4.2. Au Québec

«Montréal, le patrimoine moderne», *Continuité*, n° 53, printemps 1992.

Bulletin de Docomomo Québec (1994-)

Vanlaethem, France (rédactrice invitée), «Le patrimoine moderne», *Architecture Québec*, n° 91, juin 1996, p. 7-34.

4.3. Les actes de DOCOMOMO International

Docomomo Conference Proceedings. Fifth International Conference, September 16th-18th, 1998, Stockholm, Sweden, Stockholm, Swedish Museum of Architecture, Docomomo Sweden, 1999, 306 pages, ill.

Docomomo Conference Proceedings. Fourth International Conference, September 18th-120th, 1996, Bratislava-Sliac, Slovakia, Docomomo International, Docomomo Slovakia, Slovak Architects Society, 1997, 272 pages, ill.

Docomomo Conference Proceedings. Third International Conference, September 16th-19th, 1994, Barcelone, Docomomo International, Iberian Docomomo/Fundacio Mies Van der Rohe, 1996, 200 pages, ill.

Docomomo Conference Proceedings. Second International Conference, September 16th-19th, 1992, Dessau, Docomomo International, Docomomo Germany, Bauhaus Dessau, 1993, 306 pages, ill.

Docomomo Conference Proceedings. First International Conference, September 12th-15th, 1990, Eindhoven, Eindhoven University of Technology, Netherlands Department for Conservation, 1991, 330 pages, ill.

4.4. Les dossiers de Docomomo International

Curtain Wall Refurbishment. A Challenge to Manage, «Docomomo Preservation Technology Dossier 1», Eindhoven, Docomomo International, 1997, 92 pages.

The Fair Face of Concrete. Conservation and Repair of Exposed Concrete, «Docomomo Preservation Technology Dossier 2», Eindhoven, Docomomo International, 1998, 151 pages. Reframing the Modern. Substitute Windows and Glass, «Docomomo. Preservation Technology Dossier 3», Eindhoven, Docomomo International, 2000, 128 pages, ill.

4.5. Autres publications de Docomomo International

DOCOMOMO International Newsletter (Eindhoven), Bulletin publié par le secrétariat de DOCOMOMO International (Eindhoven), 1988-1993 (8 numéros).

DOCOMOMO Journal (Eindhoven), Publié deux fois par années par le secrétariat de DOCOMOMO International (Eindhoven), 1993-en cours.

Henket, Hubert-Jan et Hilde Heynen, directeurs, *Back from Utopia. The Challenge of the Modern Movement*, Rotterdam, 010 Publishers, 2002, 412 pages.

International Specialist Committe on Register, «The Modern Movement and the World Heritage List. Advisory Report to ICOMOS», Eindhoven, Docomomo International, 30 novembre 1997, s.p., ill.

Sharp, Dennis et Catherine Cooke, directeurs, *The Modern Movement in Architecture / Selections from the Docomomo Registers*, Rotterdam, 010 Publishers, 2000, 280 pages, ill.

4.6. Actes de conférences et de colloques

Direction du patrimoine, Les enjeux du patrimoine du XX^e siècle, colloque tenu au couvent de La Tourette, Eveux, les 12 et 13 juin 1987, Paris, Ministère de la Culture et des Communications, 1988, 186 pages, ill.

Fondation Le Corbusier, Paris, *La conservation de l'oeuvre de Le Corbusier, Rencontre du 14 juin 1990*, «Les rencontres de la Fondation Le Corbusier», Paris, Fondation Le Corbusier, 1990, 172 pages, ill.

Slaton, Deborah et Rebecca A. Shiffer, *Preserving Recent Past*, 2 tomes, Washington, Historic Preservation Education Foundation, 1995, 2000.

van Oers, R. et S. Haraguchi, directeurs, «Identification and Documentation of Modern Heritage», World Heritage Papers 5, 2003.